

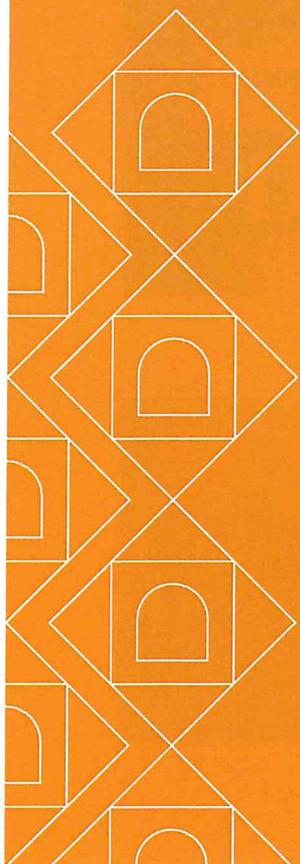
FONDATION



DU
PATRIMOINE

Propriétaires privés

Sauvegardez votre patrimoine
grâce à notre label !



Vous possédez un bien dont vous souhaitez restaurer l'extérieur ? Attribué pour 5 ans, le label peut vous permettre de bénéficier des aides suivantes :



Octroi d'une aide de la Fondation

Au minimum 2 % des travaux.



Avantage fiscal

Déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable.



Mobilisation de mécénat

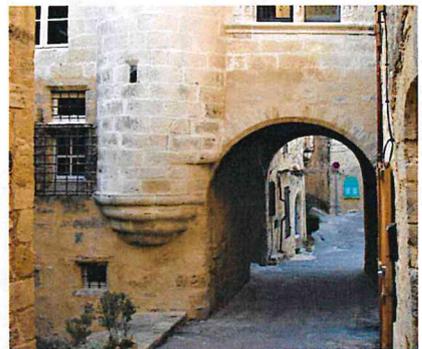
Sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.



Aide des collectivités

Selon les régions.

Informations et dossier de demande de label disponibles sur www.fondation-patrimoine.org



Le label reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non-bâti (parcs et jardins) :

- ▶ Situé dans les zones rurales, bourgs et petites villes de moins de 20 000 habitants.

OU

- ▶ Situé en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

OU

- ▶ Situé en site classé au titre du code de l'environnement.

OU

- ▶ En dehors de ces zones, non-habitable caractéristique du patrimoine rural : pigeonier, lavoir, four à pain, chapelle, moulin, etc.



FONDATION



**DU
PATRIMOINE**

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. Elle participe ainsi chaque année à la sauvegarde de plus de 3 000 édifices partout en France : églises, théâtres, moulins, musées, etc.

La délégation PACA forte de 20 ans d'expérience, a su développer des outils efficaces pour mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des propriétaires privés.

Fondation du patrimoine - Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
World Trade Center
2 rue Henri Barbusse - 13001 Marseille
04 91 39 56 70 | paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

